

Charte de la biodiversité

Service de l'environnement

Équipe de réalisation :

Audrey-Anne Brûlé, coordonnatrice de projet en environnement
Vincent Paquette, coordonnateur à la politique environnementale

GATINEAU

POUR

LA

VIE



CELCC | 16 juin 2022



Contexte

- Le plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale prévoyait l'adoption d'une Charte visant à faire connaître, à préserver, à restaurer et à gérer la biodiversité et les milieux naturels.
- En mai 2015, la Ville a déclaré que tous les citoyens de Gatineau ont le droit de vivre dans un environnement sain. (CM-2015-332).
- Début de l'élaboration de la Charte de la biodiversité en 2019.
- La présente commission a été mandatée à travailler à la Charte de la biodiversité et à analyser la question de l'épandage du BTI et des pesticides à usage esthétique (CE-2021-1074).

Objectif de la présentation

- Présentation de la Charte de la biodiversité de la Ville de Gatineau.
- Réflexion sur les grandes orientations du plan d'action de la biodiversité.

Plan de présentation

- Mise en contexte
- La Charte de la biodiversité
- Quelques actions en cours
- Grandes orientations du plan d'action de la biodiversité 2023-2026
- Prochaines étapes

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La diversité biologique, aussi appelée « biodiversité », désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. En fait, elle englobe tout ce qui vit, y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif. Cette diversité forme la biosphère, cet enchevêtrement d'organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur la terre.

(MELCC, 2022)



La biodiversité au Québec

Principaux enjeux



(Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2022)

- Étalement urbain
- Destruction et fragmentation des milieux naturels
- Arrivée d'espèces invasives et envahissantes
- Pollution et altération des écosystèmes
- Exploitation et utilisation des ressources naturelles
- Changements climatiques

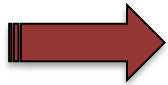
La biodiversité au Québec

L'Outaouais se situe au deuxième rang des régions administratives ayant le plus d'espèces menacées ou vulnérables.

Région administrative			Nombre d'espèces		Région administrative			Nombre d'espèces	
			Total	Par 100 km ²				Total	Par 100 km ²
01	Bas-Saint-Laurent		57	0,20	10	Nord-du-Québec	45	0,01	
02	Saguenay – Lac-Saint-Jean		18	0,02	11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	72	0,09	
03	Capitale-Nationale		59	0,28	12	Chaudière-Appalaches	50	0,31	
04	Mauricie		34	0,09	13	Laval	30	11,22	
05	Estrie		67	0,64	14	Lanaudière	41	0,30	
06	Montréal		48	7,67	15	Laurentides	94	0,42	
07	Outaouais		143	0,42	16	Montérégie	171	1,44	
08	Abitibi-Témiscamingue		37	0,06	17	Centre-du-Québec	41	0,57	
09	Côte-Nord		58	0,02					

Atlas de la biodiversité du Québec, gouvernement du Québec, 2005

La Charte



Élaborée en collaboration avec la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa.

La Ville de Gatineau proclame son engagement à faire connaître, à conserver et à gérer la biodiversité comme partie intégrante du développement, en collaboration avec tous les acteurs.

Objectif de la Charte

Mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité sur son territoire.



Ébauche de la Charte

Énoncés clés

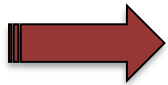
La Ville reconnaît le droit des citoyens de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

La Ville souhaite déposer un plan d'action sur la biodiversité, car elle joue un rôle de premier plan dans la protection et la préservation de la biodiversité.

La Ville souhaite maintenir un programme de subvention afin de permettre aux organismes sans but lucratif de participer activement à la protection, à la préservation et à la promotion de la biodiversité. (Fonds vert)

La Ville souhaite poursuivre ses efforts d'implantation et de préservation de parcs, d'espaces verts, de corridors verts et d'écoterritoires.

Sa portée juridique



Le Service de l'environnement propose que la Charte soit adoptée par résolution au conseil municipal à la manière d'un énoncé de valeur.

Un énoncé de valeur serait non contraignant contrairement à un règlement ou à une politique.

La Charte est donc arrimée avec un plan d'action précisant les enjeux de la biodiversité sur le territoire gatinois ainsi que les actions à prioriser.

Quelques actions en cours

Plantes nuisibles

Comment les reconnaître?



Herbe à puce



Herbe à poux



Panais sauvage



Berce du Caucase



- Gestion de plantes nuisibles sur les terrains municipaux.
- Mise en œuvre du plan de gestion des arbres et des boisés.
- Financement de projets contribuant à la protection de la biodiversité par le Fonds vert de la Ville.
- Organisation annuelle du Grand Ménage.
- Plan de gestion environnemental du lac Beauchamp.

Grandes orientations du plan d'action de la biodiversité 2023-2026



Principales orientations

1. Protection et conservation de la biodiversité sur le territoire de Gatineau
2. Favoriser la diversité écologique
3. Lutte et contrôle des espèces nuisibles et envahissantes
4. Développement de partenariats et implication de la communauté
5. Suivi et reddition de compte



Objectifs proposés

Orientation 1 : protection et conservation de la biodiversité



- Dresser le portrait des espèces à statut précaire.
- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels.
- Limiter l'impact des activités humaines sur les écosystèmes en milieu urbain.

Objectifs proposés



Orientation 2 : favoriser la diversité écologique



- Développer un leadership municipal en adhérant à plusieurs programmes soutenant la biodiversité (certification).
- Favoriser la connectivité des habitats (corridors verts et écoterritoires).

Objectifs proposés

Orientation 3 : lutte et contrôle des espèces nuisibles et envahissantes



- Encadrer la gestion des plantes nuisibles et envahissantes sur les terrains privés et municipaux.
- Augmenter la connaissance sur les espèces nuisibles et envahissantes présentes sur le territoire de la Ville.
- Contrôler les espèces nuisibles et envahissantes sur les terrains municipaux (Exemples : castors et bernaches).

Objectifs proposés

Orientation 4 : développement de partenariats et implication de la communauté

- Impliquer les citoyens et les organismes dans la protection de la biodiversité.
- Collaborer avec les organisations du milieu pour la mise en œuvre du plan d'action de la biodiversité.

Orientation 5 : suivi et reddition de compte

- Assurer le suivi des indicateurs prévus au plan d'action.



Prochaines étapes

Rédaction des actions du plan 2023-2026
+ proposition année de transition

Consultations internes et publiques sur la Charte et le plan d'action

Modification et révision de la Charte et du plan d'action

Précision des mesures avec les services internes

Présentation de la version révisée du plan à la CELCC

**Présentation
au conseil
municipal**

Prochaines étapes

Année de transition en 2023

- Réaliser des activités pour débiter l'action municipale en biodiversité dès 2023.
- Dresser le portrait des actions de biodiversité déjà en place.
- Consulter les diverses parties prenantes sur la Charte et le plan d'action.
- Les ressources nécessaires seront présentées à l'étude des budgets.

Questions/commentaires

Merci
